

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains concernant le préavis n°45 du 29 décembre 2004 relatif à l'octroi d'un prêt communal de CHF 100'000.- au "Tennis Club Yverdon-les-Bains" et d'une subvention annuelle de CHF 10'000.- pour rembourser ce prêt.

La Commission des finances s'est réunie une première fois le 17 janvier 2005 en présence de M. le syndic Rémy Jaquier, de M. le Municipal Jean-Daniel Carrard, de M. Pierre Meyer, chef du service des finances, de M. Junod, délégué aux sports, et de M. Roland Büttiker, trésorier du Tennis Club. Nous les remercions pour leurs explications et leur disponibilité.

Lors de cette séance, votre commission a demandé à pouvoir examiner les comptes de la société. Après avoir reçu les comptes 2003, 2004 ainsi que le budget 2005, elle s'est réunie une nouvelle fois le 18 avril 2005.

À l'examen de ces derniers, elle a pu constater que la situation financière du Tennis Club a été assainie en 2004 grâce au prêt communal. Les comptes présentent un résultat légèrement positif, ceci en intégrant les amortissements dus. En effet, ce n'était pas le cas précédemment, les amortissements ayant été pour la plupart suspendus depuis un certain nombre d'années.

Les mesures de restriction suggérées par la commune (cf.p.3 du préavis n°45) ont été réalisées :

- le montant des cotisations a augmenté de CHF 50.- pour les membres actifs.
- le club compte 28 membres juniors de plus à fin 2004 qu'à fin 2003.
- le poste de secrétariat a été réduit d'un tiers.
- les frais de nettoyage ont diminué d'un quart.
- un compteur d'eau a été installé.

L'entretien courant des courts et des installations a été assumé et pourra l'être en 2005, année pour laquelle le budget est équilibré et suit une bonne ligne.

Pour un meilleur dialogue avec la commune, il serait souhaitable que cette dernière puisse bénéficier des mêmes interlocuteurs au comité du club pendant quelques années.

Étant donné les problèmes financiers rencontrés par le club ces dix dernières années, dus en partie à des erreurs de gestion, et l'importance du cautionnement communal (montant des emprunts successifs cautionnés : CHF 2'900'000.-, solde après amortissements au 31.12.04 : CHF 2'708'000.-), les comptes doivent être impérativement contrôlés chaque année par la commune.

En conséquence, la Commission des finances vous propose les amendements suivants .

Amendements

Article 3

La municipalité est autorisée à accorder au Tennis Club Yverdon-les-Bains une

subvention annuelle de frs. 10'000.- qui sera affectée au remboursement du prêt communal accordé. **Cette subvention est allouée pour une durée de 5 ans, la situation étant à revoir en 2009 pour les années futures.**

Article 3 bis

Les comptes du Tennis Club Yverdon-les-Bains doivent être présentés chaque année à la commune.

Article 4

La dépense annuelle sera imputée au compte n°170.3653 "Aides aux sociétés sportives" et portée **aux budgets annuels 2005 à 2009.**

Conclusion

En conclusion, à l'unanimité de ses membres, la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le présent préavis amendé.

Yverdon-les-Bains, le 3 mai 2005.

Martine Frey Taillard